

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131107-2013_B457-DE
Date de télétransmission : 15/11/2013
Date de réception préfecture : 15/11/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013_B457

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et la maintenance de matériels de pré-collecte pour les déchets ménagers - Marché n° 13M059

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean-Marc PERRIN

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et la maintenance de matériels de pré collecte pour les déchets ménagers - Marché n°13M059

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet un marché de fourniture et de maintenance de matériels de pré collecte. Il s'agit d'une part de contenants de volumes allant de 120 à 1100 litres destinés à la pré collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective ainsi que de caissettes destinées à la collecte sélective à domicile (Lot n°1) et d'autre part de dispositif escamotables pour bacs roulants permettant de diminuer au maximum l'impact visuel de l'installation de ces contenants sur la voie publique (Lot n°2). Chacun de ces lots est en outre assorti de prestations annexes : Livraison et fournitures de pièces détachées pour le lot n°1; livraison et maintenance pour le lot n°2, cette dernière prestation permettant d'assurer le maintien en parfait état de fonctionnement des dispositifs escamotables dont la technicité justifie un entretien réalisé par un prestataire spécialisé.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

La consultation avait pour objet de satisfaire les besoins du Service des Collectes de la Communauté du Pays d'Aix relatifs à :

Lot n°1 : La fourniture et livraison de bacs et caissettes pour la collecte des déchets

- la fourniture et la livraison de bacs de 120 litres à 1 100 litres pour la collecte des déchets ménagers (collecte OM et collecte sélective),
- la fourniture de pièces détachées pour les bacs roulants,
- la fourniture et la livraison de caissettes,
- la personnalisation des bacs et caissettes
- l'assistance à la dotation et à la distribution,
- la reprise des bacs et caissettes hors d'usage.

Lot n°2 : Fourniture de dispositifs escamotables pour bacs roulants

- la fourniture de dispositifs escamotables pour bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères et collecte sélective),
- la livraison et le transport,
- la personnalisation des dispositifs
- la mise en place des dispositifs (le périmètre de ce marché est toutefois exclusif de l'exécution des travaux de génie civil nécessaires à l'implantation des dispositifs escamotables),
- la maintenance.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Durée :

- LOT 1 : le marché prend effet à compter de sa date de notification au Titulaire pour une période de 12 mois.
- LOT 2 : le marché prend effet à compter de sa date de notification au Titulaire pour une période de 24 mois.

Les marchés relatifs à chacun de ces lots seront attribués pour une durée de 12 mois reconductible trois fois pour une période identique et seront rémunérés à prix unitaires, sur bon de commande.

Les prix du marché sont unitaires et révisables dans les conditions prévues au CCAP.

Le coût total des prestations procèdera de l'application des prix unitaires du BPU aux quantités réellement exécutées, dans la limite :

Pour le lot n°1 : d'un seuil minimal annuel de 250 000 Euros et d'un seuil maximal annuel de 950 000 euros.

Pour le lot n°2 : d'un seuil minimal annuel de 70 000 Euros et d'un seuil maximal annuel de 210 000 euros.

Estimation du marché :

Lot n° 1: 675 000 Euros HT/an sur la base des quantités estimatives non contractuelles prévues au DQE ;

Lot n° 2: 140 000 Euros HT/an sur la base des quantités estimatives non contractuelles prévues au DQE ;

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence adressé le 15 juillet 2013 a été publié sur les supports de publicité suivants :

- JOUE : le 18/07/2013
- BOAMP : le 19/07/2013
- La Marseillaise : le 18/07/2013
- Profil acheteur : 15/07/2013.

La date limite de remise des offres était initialement prévue pour les deux lots au 30 septembre 2013 à 12 heures.

Toutefois, la date limite de remise des offres relatives au seul lot n°2 a fait l'objet d'un report au 9 octobre 2013 à 12 heures.

A cette fin, un avis rectificatif a été transmis le 27/09/2013 aux supports ci-dessus énumérés.

Pour chacun des lots, l'analyse des offres est faite au regard des critères pondérés suivants :

Prix des prestations - 80 %
Valeur technique - 20%

La Commission d'Appel d'Offre réunie le 18 octobre 2013 a décidé d'attribuer :

- Le marché n° 13M059 à la société **ECOLLECT** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **132.120,40 € HT**, sachant que le montant de la partie variable sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- La CAO a déclaré le lot n°1 infructueux.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33,77 et 57 à 59 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 18 octobre 2013.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M059 relatif à la fourniture et à la maintenance de dispositifs escamotables pour bacs roulants pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **132.120,40 € HT attribué à la société ECOLLECT**, sachant que le montant de la partie variable sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction 812- Nature 21578.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et la maintenance de matériels de pré-collecte pour les déchets ménagers - Marché n° 13M059

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



14 NOV. 2013